

PROFESSEUR(E) DES ÉCOLES

Postes de détaché(e) d'enseignement

réservé exclusivement aux professeur(e)s titulaires de l'Éducation nationale

A compter du 1^{er} septembre 2026

CONTEXTE ET STRUCTURE

Conventionnée avec l'AEFE qui garantit une scolarité sans rupture, l'EFIB est porteuse de valeurs universelles : tolérance, humanisme, égalité des chances, curiosité intellectuelle, promotion de l'esprit critique. L'enseignement dispensé est conforme aux programmes du ministère de l'Éducation nationale. Le dispositif « P@rle » est justifié par un enseignement plurilingue dès la maternelle. Chaque élève bénéficie d'un enseignement de l'allemand (à parité horaire en maternelle) et de l'anglais dès la petite section. À partir du CP, l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE), l'allemand, est dispensé à chaque élève.

IMPORTANT : L'attention des candidat.e.s sur ce point est requise : Les autorités suisses ne délivreront pas de permis de travail aux professeurs des écoles qui ne peuvent pas justifier du niveau d'allemand suivant : B1 à l'oral et A1 à l'écrit (selon art. 22a, al. 2, OASA en relation avec l'art. 26a, al. 1, let. b, LEI). Un certificat de langue qui répond aux critères généraux de qualité (par ex. TELC, certificat Goethe) devra être joint à la demande d'autorisation de travail. Les candidat.e.s ne répondant pas à ces critères ne pourront pas être sélectionné.e.s.

DESCRIPTION DES POSTES - PROFIL SOUHAITÉ - COMPÉTENCES REQUISES

Nature du poste	Professeur (e) des écoles + Habilitation en allemand (susceptible d'être vacant) n° 12927 Professeur (e) des écoles + Habilitation en allemand (vacant) n°11288
Lieu d'exercice	Jubiläumsstrasse 93-95 CH-3005 BERN
Employeur	Les personnels détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration sont recrutés par la directrice générale de l'AEFE sur proposition des cheffes et chefs d'établissement et après avis des commissions consultatives paritaires locales. Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché sur contrat auprès de l'AEFE qui le rémunère, pour une période de trois ans, renouvelable une fois pour une durée identique.
Mission principale	- Professeur (e) des écoles avec habilitation à enseigner en allemand (niveau B2 à C1) - Mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs
Compétences exigées	- Faire preuve d'adaptation et de capacité à travailler en équipe - S'impliquer dans la vie de l'établissement, participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement et participer pleinement au déploiement des parcours langues en vigueur à l'école - Expériences similaires très fortement attendues - Être ouvert et disponible à l'ensemble de la communauté éducative et scolaire - Maîtriser les outils informatiques
Niveau de concours	Concours de recrutement de professeurs des écoles
Volume horaire temps plein	Obligations réglementaires
Conditions de rémunération	Base salariale française + indemnité compensatrice des conditions de vie locales (ICCVL) fixée par arrêté ministériel

Constitution du dossier de candidature	- Pour constituer le dossier de candidature, merci de bien vouloir impérativement compléter le formulaire (à télécharger sur le site) - -Transmettre également une lettre de motivation, un CV détaillé, diplômes, certification en langue, document de protection des données complété, ainsi que tous certificats et documents justifiant la candidature. Transmission du dossier : par voie postale uniquement jusqu'au 6 décembre (cachet de la poste faisant foi). Aucune transmission par mail. Renseignements : direction@efib.ch
---	---